

Action en responsabilité de l'Etat : les avocats du Barreau de Seine-Saint-Denis décident de reporter l'action contre l'Etat en juin 2016

Le Conseil de l'Ordre du Barreau de Seine-Saint-Denis, réuni le jeudi 10 mars 2016, a décidé de surseoir aux actions concertées en responsabilité contre l'Etat dans l'attente de la mise en œuvre des mesures d'urgence annoncées par le ministre de la Justice.

Lors de la **conférence de presse du lundi 15 février 2016** au TGI de Bobigny, **Monsieur le Bâtonnier Stéphane CAMPANA** avait annoncé son intention de lancer une action massive d'assignations en responsabilité de l'Etat pour les préjudices subis par les justiciables compte tenu des délais dûs à la situation catastrophique du TGI en termes d'effectifs de magistrats et de greffiers.

Les engagements du ministre, formalisés dans un **communiqué de presse du 23 février**, comprenaient notamment l'arrivée immédiate de vacataires pour soulager la charge des greffes et la création de 6 postes de magistrats dès mars 2016, ainsi que l'arrivée de 4 postes d'assistants en juin 2016, outre la promesse que plus aucun poste de magistrat ne serait vacant en septembre 2016.

Le Conseil de l'Ordre du Barreau de la Seine-Saint-Denis, réuni le jeudi 10 mars 2016, prenant acte des engagements significatifs du ministre mais restant vigilant sur leur application effective, a décidé de surseoir jusqu'à la séance du Conseil de l'Ordre du 23 juin 2016 à la mise en œuvre des actions concertées en responsabilité contre l'État, les justiciables victimes du retard de la Justice restant libres bien entendu d'engager individuellement une action.

L'Ordre, représenté par son Bâtonnier, ne renonce donc que provisoirement à orchestrer cette action en responsabilité contre l'Etat.

D'ici juin 2016, les avocats du Barreau continueront donc à constituer les dossiers de leurs clients pouvant venir à l'appui de cette action.

Mieux nous connaître :

Le Barreau de la Seine-Saint-Denis a été créé le 16 septembre 1972, à l'initiative de 21 avocats installés alors dans le département, et rattachés auparavant aux Barreaux de Paris et du Val d'Oise.

Au 11 mars 2016, il regroupe 557 avocats en activité, 350 femmes et 207 hommes, spécialistes et généralistes, ainsi que 35 avocats honoraires. Le dynamisme du Barreau a accompagné le développement et l'importance grandissante prise par le Tribunal de Grande Instance de Bobigny dans le département de la Seine-Saint-Denis.

Outre les locaux dont il dispose au sein du Palais de Justice, l'activité de l'Ordre des Avocats se concentre à la Maison de l'Avocat et du Droit située à proximité immédiate (séances de formation, conférences, assemblées générales, cérémonies, etc...). Depuis 2004, la Maison de l'Avocat accueille également une Antenne de l'Ecole de Formation des Barreaux de la Cour d'Appel de Paris et ses étudiants, futurs avocats.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats du Barreau de la Seine-Saint-Denis est Monsieur Stéphane CAMPANA.

Plus d'informations sur <http://www.avocats-bobigny.com>

Relations médias @FHCOM

42, rue des Jeûneurs - 75002 Paris
+33 1 55 34 24 24 - www.fhcom.net
marouane.nokri@fhcom.net
frederic.henry@fhcom.net

Contact Presse :

Benoît Jouteux
b.jouteux@avocats-bobigny.com
01.41.60.89.01 / 06.81.54.39.92